



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Transfert des baux emphytéotiques et à construction souscrits avec Sceaux Habitat

Séance du 15 décembre 2016

Convocation du 9 décembre 2016

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
Mme Catherine Lequeux par Jean-Louis Oheix,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Jean-Jacques Campan par Mme Claude Debon

Etaient absents :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 décembre 2016

OBJET : Transfert des baux emphytéotiques et à construction souscrits avec Sceaux Habitat

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.421-7 à 421-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 novembre 2016 portant sur l'actualisation des statuts de la SEMASCEAUX,

Vu la délibération du conseil d'administration de Sceaux Habitat du 4 juillet 2016 portant sur l'aliénation des logements de son patrimoine à la SEMASCEAUX,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'office public de l'habitat de Bourg-la-Reine du 2016 portant sur l'aliénation des logements de son patrimoine à la SEMASCEAUX,

Vu la délibération du conseil d'administration de la SEMASCEAUX du 4 juillet 2016 portant sur l'acquisition du patrimoine de Sceaux Habitat,

Considérant la nécessité d'assurer les conditions d'un développement maîtrisé de l'offre de logement afin de contribuer à un équilibre sur le territoire,

Considérant que le conseil municipal a consenti douze baux à construction et emphytéotiques à Sceaux Habitat pour la réalisation d'opérations,

Considérant que le transfert de ces baux est impératif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (3 abstentions : M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem)

AUTORISE le transfert des baux emphytéotiques et à construction signés avec Sceaux Habitat, à la SEMASCEAUX.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

